

Le journal municipal de Castillon-du-Gard



Édito

Chères Castillonnaises, Chers Castillonnais,

Profitez de l'été, et de tous les instants magiques, à partager sans modération avec vos familles, vos amis...

Je vous souhaite de très bonnes vacances !

Muriel Dherbecourt

MARCHÉ ARTISANAL NOCTURNE
Castillon du Gard - 17 juillet 2023 - 19h



Agenda estival

JUIN

- 23 /06 : Fête de l'école
- 24/06 : Concours de pétanque - Challenge contre Vers PdG
- 25/06 : Rock and Folk, Garden Party - Compagnons du Terroir
- 30/06 : Soirée Casti-vins – Les Délices de Maëlys

JUILLET

- 13/07: Nuit des Rosés – Cave St Hilaire d'Ozilhan
- 13-18/07 : Exposition peinture Mme Hunault – Maison des remparts
- 14/07 : Concours de pétanque - Triplette mixte
- 17/07 : Marché Nocturne (voir ci-contre)
- 27-28-29-30/07 : Fête votive (voir ci-contre)
- 29-30-31/07: Concours de pétanque – Doublette montée + la longue

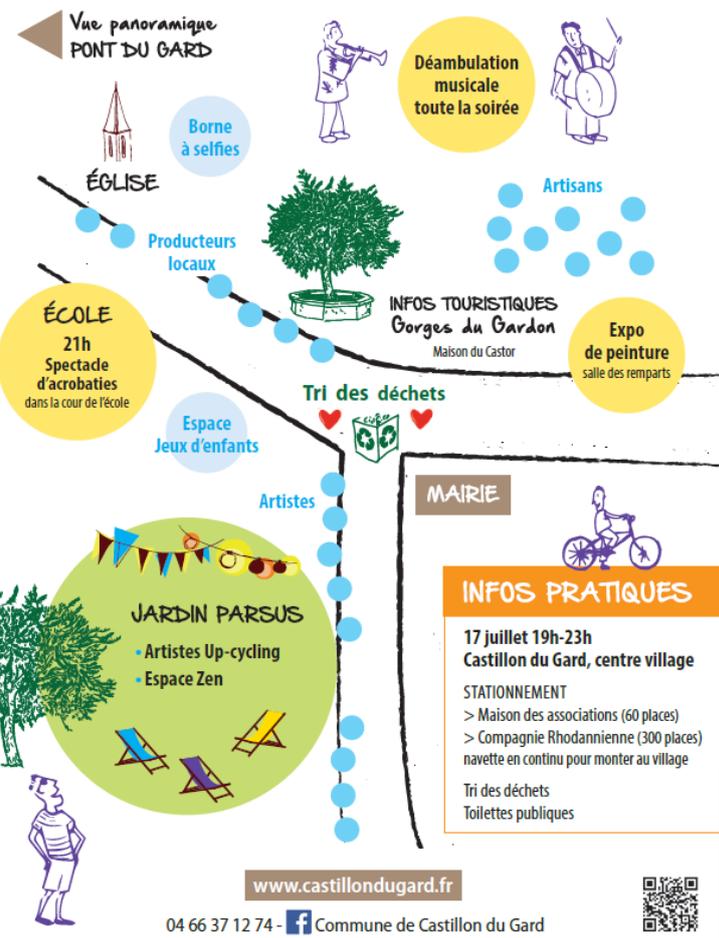
AOÛT

- 06/08 : La Belle Brocante
- 14 au 25/08 : Stage modelage pour enfants – Renseignements à la Mairie
- 26/08 : Concours de pétanque – Spécial membres

SEPTEMBRE

- 01 au 30/09 : Expo photo – Maison des remparts
- 09/09 : Forum des Associations – Lieu à déterminer
- 09/09 : Concours de pétanque – doublette montée
- 16-17/09 : Journée du Patrimoine – 2 visites guidées - centre village à 10h00
- 23/09 : Concours de pétanque – Doublette monté - clôture de l'année
- Fin septembre : Accueil des nouveaux arrivants

MARCHÉ ARTISANAL NOCTURNE





Vivre en toute sérénité à Castillon...

Zone de Stationnement

Du stationnement pour tous

Nous vous rappelons que les stationnements sont tous gratuits, dans tout le village. Certains sont soumis à zone bleue.

- Parking du chemin de la Coste, derrière la Maison des remparts,
- Parking de la place du Château d'Eau
- Parking du chemin Neuf,
- Parking du Cimetière,
- Place de stationnement le long du chemin des Oliviers



Stationnement dans le centre du village

Nous vous rappelons qu'une zone Bleue a été instaurée place du 8 Mai 1945 et Chemin Neuf, pour permettre la rotation du stationnement à proximité des commerces du centre du village et en faciliter l'accès.



Sur la zone bleue :

- Place du 8 Mai 1945, il est interdit de stationner un véhicule pour une durée supérieure à une heure, du lundi au dimanche de 08H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00.
- Chemin Neuf : il est interdit de stationner un véhicule pour une durée supérieure à 2h00 du lundi au dimanche de 08H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00.

Des disques sont disponibles auprès du secrétariat de la mairie.

Nota Bene : Depuis le 1er janvier 2018, l'amende pour infraction en zone bleue est de 35 euros. En effet, toute infraction à la réglementation concernant le stationnement gratuit à durée limitée contrôlé par disque, plus communément dénommé "Zone bleue" est punie par l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

Nuisances sonores

Bruit

Evitons de gêner nos voisins ; le tapage diurne est interdit au même titre que le tapage nocturne.

Pour bricoler et tondre la pelouse, optons pour des horaires acceptables par tous. L'arrêté préfectoral prévoit que les travaux susceptibles d'entraîner une gêne auditive en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité doivent être effectués :



- **Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00**
- **Le samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h**

Pour vos chiens, avez-vous pensé à un collier anti-aboiement ?

Sécurité des Personnes et des Biens

Pour tous problèmes, vous pouvez contacter :

- **A partir de 17h00, la Police intercommunale du Pont du Gard est joignable, en cas d'urgence, par téléphone au 06.37.65.44.27.**
- **La Gendarmerie de Remoulins est joignable au 04.66.37.01.11**

Opération tranquillité Vacances

Vous partez en vacances, la gendarmerie peut assurer une surveillance de votre maison. Pour cela, pensez à signaler votre absence auprès de la gendarmerie





Quand les beaux jours arrivent !

Prévention Canicule

Se renseigner sur :

<https://www.santepubliquefrance.fr/l-info-accessible-a-tous/canicule>

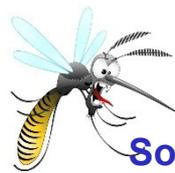
Vous pouvez également contacter le secrétariat de la mairie au 04.66.37.12.74 en cas de besoin.



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Reconnaissance de catastrophe naturelle – sécheresse

La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols par l'arrêté du 03 avril 2023 publié au Journal Officiel.



Prévention moustiques

Soyez secs avec les moustiques

Durant les mois d'été, la fraîcheur de la nuit est appréciée, mais c'est aussi à ce moment précis que les moustiques attaquent. Après la toute première bataille acharnée, on sort l'artillerie : citronnelle, produits anti-moustiques, bougies parfumées, appareils électriques, etc. **Mais avez-vous pensé à évacuer les eaux stagnantes ?**

Quelques gestes simples :

- JARDINIÈRES : arrosez les de manière contrôlée de sorte à avoir un terreau humide, mais jamais d'eau apparente
- SOUCOUPES SOUS LES POTS DE FLEURS, VASES, SEAUX : videz-les souvent
- RÉSERVES D'EAU (BIDONS, BACS POUR ARROSAGE) : couvrez-les d'une moustiquaire ou d'un tissu
- BASSINS D'AGRÈMENT : entretenez-les régulièrement. Vous pouvez également y introduire des poissons rouges, friands de larves.
- PISCINES : entretenez-les en permanence. Hors saison, videz-les ou bâchez-les.
- GOUTTIÈRES, RIGOLLES D'ÉVACUATION : entretenez-les régulièrement, vérifiez leur bon écoulement.
- MATÉRIELS DE JARDIN, JOUETS, PNEUS, RÉCEPTACLES POTENTIELS D'EAU : videz-les, retournez-les ou rentrez-les.



Prévention Feux forêt



L'usage de tout appareil (à moins de 200 mètres des zones exposées au risque d'incendies de forêt) susceptible de produire un échauffement ou une étincelle est réglementé (ex: tronçonneuse, brise roche de type BRH, etc...). Ceci s'impose à toute personne quelle que soit son activité, sa nature ou sa fonction (particuliers, professionnels, agriculteurs...)

La réglementation s'applique en fonction du niveau de vigilance incendie.

⚠ Mise en place d'une carte vigilance risque incendie. Avant toute sortie, activité, consultez la carte sous :

www.risque-prevention-incendie.fr/gard/

Pour plus de renseignements sur la prévention des moustiques, consultez le site :

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/moustiques>





Information importante du SICTOMU pour cet été

Pour rappel, cet été pas de double collecte des ordures ménagères

Collecte des emballages en porte à porte :

Les points d'apports volontaires de **couleur jaune** seront enlevés à compter du 16 juin 2023.

Ne subsisteront que la colonne enterrée de couleur jaune située au tennis, ainsi que les deux containers jaunes situés au point d'eau RD892 au Nord du village. Ces deux points d'apport sont en principe réservés au centre du village, en attendant le basculement du centre du village en collecte via les sacs jaunes à partir du mois d'octobre. Les habitants du centre bourg seront informés en temps utile. Les points d'apports **de couleur verte pour le verre**, ainsi que ceux **de couleur bleu pour le papier** sont eux conservés.

Plus de 90% de la population hors centre village est en possession des sacs jaunes et bénéficient de la collecte en porte à porte des emballages. Merci de ne pas mélanger les emballages avec du verre ou du papier afin de limiter les refus. La distribution des sacs jaunes se poursuit au secrétariat de la mairie. Bon tri !

Collecte des encombrants : (sur inscription)

Une fois par mois devant votre pas de porte. **Sur inscription au secrétariat de la mairie.** Limité à 3 objets de moins de 70 KG (ce que vous ne pouvez pas transporter dans votre coffre de voiture ou camionnette).

Horaires des déchetteries :

Du 1er juillet au 30 août 2023, les 4 déchetteries du SICTOMU (Uzès, Fournès, Lussan et Vallabrix) seront ouvertes (selon leurs jours habituels) mais en non-stop de 7h00 à 14h00 ! sauf le dimanche pour Uzès de 8h30 à 11h45.

Sites fermés les jours fériés, les 14 juillet et 15 août.

Attention, la déchetterie de Garrigue-Ste-Eulalie, gérée par la CCPU, n'est pas concernée.



Bus de la mer

Départs de Castillon du Gard : devant la mairie à 08h25

Retours à Castillon du Gard : arrivées devant la mairie à 19h20

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PONT DU GARD



1 € pris en charge par la Mairie

DATES DE PASSAGE

| GRAU DU ROI | LA GRANDE MOTTE | STES MARIES DE LA MER |
|----------------|-----------------|-----------------------|
| Mercredi 21/06 | Mercredi 05/07 | Mercredi 30/08 |
| Mercredi 12/07 | Mercredi 02/08 | Mercredi 13/09 |
| Mercredi 19/07 | Mercredi 09/08 | |
| Mercredi 26/07 | Mercredi 16/08 | |

Inscriptions obligatoires dans votre mairie

Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés, ceux entre 16 et 18 ans doivent être munis d'une autorisation parentale.



PLUS DE RENSEIGNEMENTS ET CALENDRIER :

WWW.CC-PONTDUGARD.FR ou 04 66 37 67 67



Restez connectés à l'actualité communale en direct sur :



La page Facebook « Commune de Castillon du Gard »



Le site internet « www.castillondugard.fr »



Info Flash



Instagram : mairiecastillon